

Institut de formation du ministère des Transports

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a annoncé qu'au cours des six prochaines années, le ministère des Transports mettra sur pied un double programme de formation en agrandissant les actuelles installations spécialisées dans la formation maritime à Point Edward (N.-É.) et en créant un Institut centralisé de formation à Cornwall (Ontario).

Le nombre moyen d'étudiants du Collège de la Garde côtière canadienne passera de 87 à 113. Le programme de formation supplémentaire exigera, entre autres, qu'environ 25 navires du gouvernement fassent chaque année un séjour dans le port de Sydney pour une période d'une semaine chacun.

Les modifications au programme de formation de Point Edward entraîneront un accroissement annuel des dépenses de quelque \$250,000 et les salaires des étudiants et des équipages des navires s'élèveront à environ \$500,000 pendant les périodes de séjour à Sydney.

Le ministère consacrera huit millions de dollars, répartis sur une période de trois ans, à l'agrandissement des bâtiments actuels du Collège de la Garde côtière de Point Edward qui datent de la guerre. Ce projet prévoit la construction de salles de classe, de laboratoires de formation spécialisée, d'un quai réservé aux petites embarcations, d'un planétarium, d'ateliers, d'une cafétéria et de logements pour environ 130 étudiants. La construction d'un nouveau gymnase et d'une piscine devra être terminée l'année prochaine.

L'Institut de formation offrira également des cours avancés et des cours de langues aux cadres moyens et supérieurs du ministère. L'Institut qui sera également résidentiel sera mis en chantier au début de la nouvelle année.

Le Collège de la Garde côtière de Point Edward qui, une fois modernisé formera le campus maritime du nouvel Institut, offre actuellement un programme de formation de quatre ans aux ingénieurs maritimes et officiers de navigation servant à bord des navires de la Garde côtière. A mesure que le programme de l'Institut sera mis au point, le programme des cours du Collège de la Garde côtière sera élargi pour satisfaire aux besoins en personnel de la flotte, notamment ceux des

nouveaux brise-glace de 7,000 tonnes qui seront construits au cours des prochaines années.

Programme de formation maritime

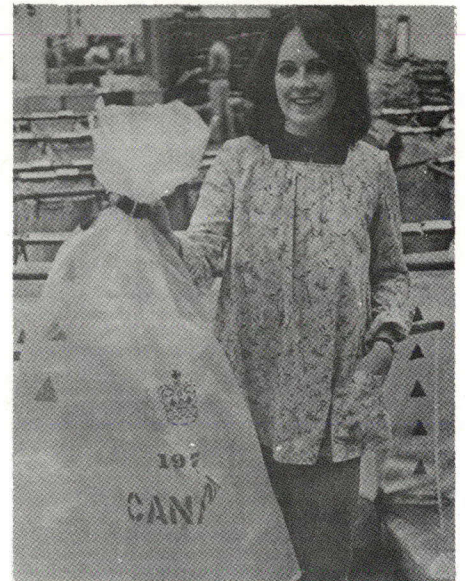
En plus du programme accru destiné aux élèves-officiers, on inaugurera, à Point Edward, deux nouveaux programmes de formation maritime, comprenant tous les travaux d'entrepont pour la flotte de la Garde côtière. Des cours officiels, destinés au personnel non certifié, traitant de la manoeuvre courante et de la surveillance seront donnés à environ 120 personnes par an, alors que des cours de formation visant à améliorer les aptitudes des officiers de la Garde côtière actuellement en service seront dispensés annuellement à une autre centaine de personnes.

La formation des contrôleurs de la circulation aérienne et d'autres spécialistes est actuellement assurée à l'École des services de l'Air du ministère et aux installations de l'aéroport international d'Ottawa et de l'aéroport de Carp (Ontario). Les locaux occupés par ces classes sont maintenant inadéquats et sont, de plus, devenus nécessaires aux besoins de l'aviation civile et des voyageurs.

Le nouvel Institut poursuivra sa collaboration avec les services de l'environnement atmosphérique du ministère de l'Environnement, assurant lui-même la formation des météorologistes. Pour sa part, le ministère de l'Environnement offrira l'instruction aux gens oeuvrant dans le secteur des transports.

Le projet de la Baie James va se poursuivre

Le 21 décembre, la Cour suprême du Canada a décidé que les travaux relatifs au gigantesque projet hydro-électrique de la Baie James pouvaient continuer. Par un vote de trois contre deux, la Cour a repoussé la requête de 6,000 Indiens de la région qui avaient obtenu une suspension des travaux de construction, ceux-ci devant ruiner selon eux leur environnement et leur mode de vie. Le 15 novembre, les Indiens avaient obtenu à cet égard une injonction de la Cour supérieure du Québec vu qu'ils possédaient un intérêt à l'endroit des terres touchées par l'exécution du projet géant. Le 22 novembre, toutefois, la Cour d'appel du



Elaine Charron du bureau de poste d'Alta Vista (Ottawa) nous montre un des sacs en plastique du ministère. La plupart de ces sacs translucides à l'épreuve de l'eau sont destinés au bureau de poste de Toronto pour le transport des colis.

Québec acceptait de revoir la décision de la Cour supérieure et permettait à la Société de développement de la Baie James de continuer les travaux. (Voir les numéros d'*Hebdo Canada* en date du 28 novembre 1973, p. 1, et du 5 décembre, p. 4).

Le dernier de ces jugements est loin de constituer l'étape finale de la bataille juridique à laquelle donne lieu ce projet. Il autorise la continuation des travaux jusqu'au printemps prochain; à ce moment-là, le cas sera entendu de nouveau devant la Cour d'appel du Québec.

Les représentants des Indiens à Montréal ont déclaré qu'ils considéraient la décision de la Cour suprême comme un recul, mais non comme la fin du combat. Ils ont fait observer toutefois qu'après plusieurs autres mois de construction le projet serait "irréversible" et aurait des effets éventuellement "désastreux".

M. Bourassa, premier ministre du Québec, qui voit en l'aménagement de la Baie James l'un des projets d'importance majeure pour la province, était satisfait du dernier des jugements. La décision, a-t-il dit, devrait hâter les